

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil seize, le 6 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard CERF **membre suppléant**.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Christine DEL PIE à Denis BANDELIER, Marie Lise LHOMET à Josette BESSE, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Cédric PERRIN à Jean Louis HOTTLET, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 28 septembre	Le 28 septembre	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Sophie GUYON est désignée.

### **2016-07-13 Service Ordures Ménagères-Emprunts (construction déchetterie-acquisition châssis cabine à bras hydraulique)**

*Rapporteur : André HELLE*

*Vu la délibération n° 2016-03-18C relative au vote du BP 2016 du service ordures ménagères,*

La CCST a sollicité plusieurs organismes bancaires dans le cadre d'une consultation pour un emprunt de 700 000 € (construction de la déchetterie et acquisition d'un châssis cabine de 26 tonnes à bras hydraulique), conformément au vote du budget primitif en date du 7 avril 2016.

## Tableau comparatif des offres :

	Montant	Taux		Durée	Commission	Périodicité remboursement	Montant remboursement	Soit annuel
CAISSE DES DEPOTS	200 000 €	fixe	0,94	15 ans	120 €	trimestrielle	3 576,89 €	14 307,56 €
CAISSE DES DEPOTS	200 000 €	fixe	1,14	20 ans	120 €	trimestrielle	2 798,05 €	11 192,20 €
CAISSE DES DEPOTS	300 000 €	fixe	1,50	30 ans	180 €	annuelle	14 500 €	
BANQUE POPULAIRE	200 000 €	fixe	0,68	10 ans	aucune	trimestrielle	5 176.17 €	20 704,68 €
BANQUE POPULAIRE	500 000 €	fixe	1,23	20 ans	aucune	trimestrielle	7 059.79 €	28 239,16 €
LA BANQUE POSTALE	300 000 €	fixe	0,50	10 ans	400 €	trimestrielle	7 693.75 €	30 775 €
LA BANQUE POSTALE	400 000 €	fixe	1,08	20 ans	480 €	trimestrielle	5 566.15 €	22 264.60 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- De valider le choix de l'organisme attributaire : La Banque Postale
- De délibérer sur les principales caractéristiques des contrats de prêt :
- 1<sup>er</sup> contrat
  - Montant du contrat de prêt : 300 000 EUR
  - Score Gissler : 1A
  - Durée du contrat de prêt : 10 ans
  - Objet du contrat de prêt : financer les investissements
  - Commission : 400 €
  - Versement des fonds : en une fois avant la date limite du 25/11/16
  - (préavis de 5 jours ouvrés)
  - Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.50%
  - Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
  - Périodicité : trimestrielle
  - Montant de l'échéance : 7693.75 € (hors prorata d'intérêt pour la 1<sup>ère</sup> échéance)
  - Mode d'amortissement : échéances constantes
  - Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle (préavis : 50 jours calendaires)
- 2<sup>ème</sup> contrat
  - Montant du contrat de prêt : 400 000 EUR
  - Score Gissler : 1A
  - Durée du contrat de prêt : 20 ans
  - Objet du contrat de prêt : financer les investissements
  - Commission : 0.12% du montant du contrat de prêt soit 480 €
  - Versement des fonds : en une fois avant la date limite du 25/11/16
  - (préavis de 5 jours ouvrés)

- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.08%
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Périodicité : trimestrielle
- Montant de l'échéance : 5566.15 € (hors prorata d'intérêt pour la 1<sup>ère</sup> échéance)
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle (préavis : 50 jours calendaires)

- D'autoriser le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative aux contrats de prêt décrit ci-dessus et à intervenir avec la Banque Postale.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 13 OCT. 2016

Le Président,

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
Le Président  
Christian RAYOT  
★

Le Président,

Le Président  
Christian RAYOT

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU SUD  
TERRITOIRE  
★